

Conditions générales d'immatriculation d'une œuvre auprès de l'Agence Française ISAN

Toute immatriculation ISAN d'une Œuvre Audiovisuelle par un Déclarant est subordonnée au respect des présentes conditions générales, dont font partie également les conditions générales du site http://www.france-isan.org/Accueil_mentionsLegales.do, et les « ISAN & V-ISAN Terms of Use » disponibles sur le site www.isan.org.

1. Definitions

<u>ISAN</u>: International Standard Audiovisual Number. Numéro d'identification des œuvres audiovisuelles – Standards ISO 15706-1 Part 1 : Information & Documentation, publié en 2002, et ISO 15706-2 Part 2 : Version Identifier, publié en 2007.

<u>Déclarant</u>: Producteur d'une œuvre audiovisuelle, ou tout mandataire autorisé d'un tel producteur, ou toute autre entité enregistrée auprès d'ISAN et habilitée à obtenir un numéro ISAN. <u>Œuvre Audiovisuelle</u>: Toute œuvre ou programme consistant en séquence d'images animées avec ou sans son, quelle que soit sa version ou quel que soit son support de fixation.

Informations descriptives : métadonnées associées au numéro ISAN (par exemple le(s) titres(s), l'année de production, le réalisateur, etc.)

<u>Type de l'œuvre</u>: voir description des différents types d'œuvres en annexe.

Les définitions ci-dessus s'entendent pour les besoins des présentes Conditions Générales (CGI), nonobstant les précisions apportées par les ISAN & V-ISAN Terms of Use et le User Guide ISAN, disponibles sur le site www.isan.org.

Dégagement de responsabilité – Confidentialité des identifiants et mots de passe.

Le Déclarant dégage l'Agence Française ISAN, l'Agence Internationale ISAN-IA et l'ISO de toute responsabilité pour tout dommage supposé ou établi résultant de l'utilisation d'ISAN et/ou des informations descriptives pour ce qui concerne les œuvres qu'il a immatriculées auprès de l'Agence Française ISAN ou d'ISAN-IA.

Le Déclarant dégage également l'Agence Française ISAN, l'Agence Internationale ISAN-IA et l'ISO de toute responsabilité liée à la réclamation d'un tiers au titre de tout dommage supposé ou établi résultant de l'utilisation d'ISAN et/ou des informations descriptives pour ce qui concerne les œuvres qu'il a immatriculées auprès de l'Agence Française ISAN ou d'ISAN-IA.

Les identifiants et mots de passe permettant au Déclarant de s'identifier et de se connecter à la plateforme d'immatriculation en ligne ISAN sont personnels et confidentiels. Le Déclarant s'engage à les conserver secrets, et dégage l'Agence Française ISAN, l'Agence Internationale ISAN-IA et l'ISO de toute responsabilité liée à une utilisation frauduleuse de ces éléments.

3. Exactitude des informations descriptives

Le Déclarant est responsable des informations descriptives fournies dans le cadre de la demande d'un ISAN, et s'engage à en assurer l'exactitude.

Le Déclarant est informé que l'enregistrement et l'attribution d'un ISAN n'est nullement susceptible d'établir ou de conférer quelque droit de propriété que ce soit sur l'œuvre ou le programme audiovisuel ayant fait l'objet d'un enregistrement ISAN, ou sur les métadonnées y afférentes, ou d'établir ou garantir l'exactitude des informations descriptives associées à ISAN.

4. Engagement d'utilisation du n°ISAN

Le Déclarant s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que l'identifiant ISAN soit utilisé et associé de façon permanente à

l'œuvre audiovisuelle concernée, afin qu'il lui soit associé pendant tout le cycle d'exploitation de l'œuvre.

5. Tarifs et paiements

L'obtention d'un ISAN, d'un ISAN In-Dev (= ISAN provisoire non activé correspondant à un projet en cours de production) ou d'un V-ISAN (= ISAN obtenu pour la version spécifique d'une œuvre préalablement enregistrée auprès d'ISAN) entraîne la facturation de frais d'immatriculation au Déclarant.

Les tarifs applicables pour chaque type d'immatriculation ISAN et pour chaque année calendaire sont disponibles à l'adresse http://www.france-isan.org/, rubrique « Tarifs » et/ou « Enregistrement des œuvres ». Ils sont révisables chaque année.

Ces frais d'immatriculation sont payables à réception de la facture correspondante. Ils sont susceptibles d'être réglés par compensation avec les droits revenants au Déclarant dans le cas où il est par ailleurs ayant droit de la PROCIREP et/ou de l'ANGOA, en vertu des accords en vigueur entre l'Agence Française ISAN et ces sociétés.

Acceptation d'un Déclarant ou d'une demande d'immatriculation ISAN

L'Agence Française ISAN se réserve le droit de refuser une demande d'immatriculation ISAN ou de résilier un Déclarant en cas de :

- déclaration d'œuvre incomplète ou erronée ;
- déclarations répétées d'une œuvre audiovisuelle ayant déjà obtenu un numéro ISAN;
- non application des standards ISAN ;
- non paiement des frais d'immatriculation prévus à l'article 5 ci-dessus
- non reconnaissance du Déclarant par les organisations professionnelles du secteur cinématographique et audiovisuel.

7. Caractère public des informations descriptives

Toutes les informations descriptives d'une œuvre immatriculée auprès d'ISAN sont publiques, et par conséquent accessibles à des tiers, à l'exception des données personnelles relatives au Déclarant, qui sont traitées conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

8. Modification des présentes CGI

L'Agence Française ISAN se réserve le droit de modifier les présentes CGI à tout moment, auquel cas le Déclarant en sera informé par écrit au moins 30 jours calendaires à l'avance. Toute modification non dénoncée par écrit sous huitaine par le Déclarant est réputée acceptée par ce dernier.

9. Attribution de compétence

Les présentes CGI sont régies par le droit français.

Tout litige né des présentes CGI qui ne pourra être résolu par médiation de l'Agence Internationale ISAN-IA relèvera des tribunaux de Paris compétents.



Conditions générales d'immatriculation d'une œuvre auprès de l'Agence Française ISAN

TYPE	épisodes	Description courte	Description détaillée
D'OEUVRE ISAN	possibles?		[Genres Procirep correspondants, si applicables]
AD	Oui	Pub / Spot publicitaire / Film de promotion / Bande Annonce	Programme assurant la promotion d'un produit, d'un service, d'une personne ou d'une entreprise, incluant les spots diffusés en salles ou les émissions de téléachat. Inclut également les bandes annonces (de films ou d'émissions de télévision). [Genre Procirep : PUB]
DO	Oui	Documentaire / Feuilletons et séries documentaires	Œuvre documentaire, unitaire ou en série (y compris les portraits, documentaires animaliers, reportages) [Genre Procirep : DOC avec coeff. > 0,50]
ED	Non	Programme éducatif	Œuvre audiovisuelle destinée à l'enseignement (en classe, à distance, formation continue,). Œuvre destinée à éduquer plutôt qu'à divertir.
FF	Non	Film cinématographique	Œuvre destinée à l'exploitation cinématographique (ou éventuellement l'édition directe en vidéo) [Genre Procirep : CIN – durée supérieure à 52']
LV	Oui	Captation	Toute captation d'évènements en direct autre qu'une retransmission sportive ou un spectacle vivant : talk-shows, émissions politiques, grands évènements en direct. [Genre Procirep : DIV]
MM	Oui	Œuvre Multimédia	Œuvre audiovisuelle interactive (autre que Jeux Vidéo – cf. VG) : ensemble homogène lors de la consultation, composé d'éléments de genres différents, et notamment de textes, de sons, d'images fixes ou animées, dont la structure et l'accès sont régis par un logiciel permettant l'interactivité.
NE	Oui	Information	Tout programme audiovisuel basé sur l'actualité, en général organisé en comptes rendus de différents correspondants. [Genre Procirep : INF]
PF	Oui	Spectacle vivant	Captation de spectacle vivant, incluant concerts, danse, musique, opéra, ballet, récital, spectacle de cirque ou de magie, one-man show, [Genres Procirep: OPB, THE, SKE, COC]
SE	Oui	Série de fiction ou d'animation	Suite d'œuvres audiovisuelles de fiction ou d'animation, reprenant les mêmes acteurs principaux, ou concernant les mêmes thèmes, ou dont le scénario se poursuit d'épisode en épisode. [Genre Procirep : FIC – Séries & Feuilletons]
SH	Non	Court Métrage	Œuvre cinématographique ou audiovisuelle d'une durée inférieure à 52 minutes, y compris les courts métrages d'animation. [Genre Procirep : CIN ou FIC unitaire - durée inférieures à 52']
SP	Oui	Retransmission sportive / Emission de sport	Captation d'événements sportifs. [Genre Procirep : RSP]
TE	Oui	Autre émission de télévision	Autres programmes destinés à la diffusion télévisuelle incluant les reality shows, magazines, émissions de variété, jeux, [Genres Procirep: JEU, VAR, DOC avec coeff. < 0,75]
TF	Non	Téléfilm unitaire / Spécial d'animation	Œuvre unitaire de fiction (en images réelles et/ou animation) destinée initialement à une diffusion télévisuelle. [Genre Procirep : FIC autres que les séries]
VC	Oui	Vidéomusique / Vidéoclip	Œuvre audiovisuelle de courte durée, non enregistrée en direct, associée à un phonogramme [Genre Procirep : VID]
VG	Oui	Video games / Jeux Vidéo	Jeux Vidéo
CO	Oui	Compilation	Œuvre audiovisuelle regroupant elle-même plusieurs œuvres déjà identifiées par un ISAN.